



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 095-219506128-20260218-DEL08022026-DE



N° 08.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire,

Date de convocation :
11 février 2026

Etaient présents :

Date d'affichage :
11 février 2026

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **KOVAC**, Madame **RODRIGUES**, Monsieur **CHARPENTIER**, Madame **CABRERA**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**, adjoints au Maire,

Nombre de
conseillers :

Madame **LE MILLOUR**, Madame **MATHURINA**, Madame **DA CRUZ**, Monsieur **ESNEE**, Madame **JAKIC**, Conseillers Municipaux délégués,

♦ En exercice : 26

Madame **HAFED**, Monsieur **JANIVEL**, Madame **THEMIOT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Monsieur **LUNAZZI**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**, Conseillers Municipaux.

♦ Présents : 21

. Formant la majorité des membres en exercice

♦ Votants : 23

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **INDIANA** a donné pouvoir à Madame **CABRERA**
Madame **TESSON** a donné pouvoir à Monsieur **LUNAZZI**

Absentes excusées :

Madame **AMBERT**
Madame **MARCHANDISE**
Madame **TOURBEZ**

Secrétaires de séance :

Monsieur **KOVAC** et Monsieur **PEIRE**

Autorisation du Maire à signer les formulaires BPA Chats errants

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, qui précisent que le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et qu'il prend toutes mesures nécessaires à l'administration communale dans les limites de ses attributions ;

VU la nécessité d'assurer le suivi et la gestion des chats errants dans le respect des dispositions en vigueur (articles L.211-27 et suivants du Code rural et de la pêche maritime) ;

CONSIDERANT les nombreuses demandes des administrés visant à remplir les formulaires BPA Chats errants 2026 pour permettre l'identification et la stérilisation des chats errants sur le territoire communal ;

CONSIDERANT que ces formulaires ont pour objet de certifier le suivi des chats errants et l'absence de trappage par les services municipaux, dans le respect des dispositions légales,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer les formulaires BPA Chats errants
- ⇒ **DONNE** pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires en lien avec ces formulaires
- ⇒ **DE DIRE** que la présente délibération sera publiée et portée à la connaissance des services concernés conformément aux dispositions légales

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 24 février 2026*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*